

Conditions générales de vente

1. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

1.1. JO Studio Graphique s'engage

1.1.1. à ne pas divulguer ou publier tout ou en partie des informations concernant le projet du client ;

1.1.2. à n'utiliser les informations que pour les besoins du projet et en aucun cas dans le but d'une exploitation directe ou indirecte ;

1.1.3. à ne fournir les informations qu'aux membres de son personnel concernés par l'objet du projet et qui acceptent de s'y soumettre. Ils sont seuls habilités à avoir accès aux informations ; à prendre toutes mesures raisonnables pour éviter que son personnel habilité ne divulgue à des tiers tout ou partie des informations.

1.2. le client s'engage à ce que toutes les informations fournies par JO Studio Graphique dans le cadre de ce projet (prix, documents, avant-projet, wireframes, propositions graphiques) soient strictement confidentielles et exclusivement destinées à l'usage du client. Ces informations ne peuvent, de quelques manières que se soient, être divulguées à d'autres parties sans l'accord préalable de JO Studio Graphique.

2. VALIDITÉ DES OFFRES

2.1. Sauf stipulation contraire, nos conditions générales s'appliquent à toutes nos offres et tous nos contrats.

2.2. Toutes autres conditions auxquelles pourraient se référer les commettants, fournisseurs ou clients ne peuvent nous être opposées. Sauf spécification autre, nos offres ne sont valables que durant une période de **30 jours calendrier**. JO Studio Graphique est tenu par ses offres pour autant que l'acceptation du client nous parvienne dans ce délai. Les modifications apportées à nos offres ne sont valables que si elles sont acceptées par JO Studio Graphique par écrit.

3. ANNULATION DE LA COMMANDE

3.1. Si le client renonce entièrement ou partiellement aux services convenus, il est tenu, conformément à l'art. 1794 du code civil de dédommager JO Studio Graphique de toutes dépenses engagées que ce soit en achat de matériel, de temps de travail et du bénéfice manqué, fixé forfaitairement à **20% du montant du devis** précédemment accepté, et ce, sans préjudice de notre droit à prouver notre dommage réel dans l'hypothèse où celui-ci serait plus élevé.

3.2. Même en cas de forfait absolu, toute modification ou tout travail supplémentaire commandé ainsi que la détermination du prix y afférent, peut être prouvé par toutes voies de droit.

4. PRIX

4.1. Nos prix sont libellés en euros (€) et hors taxe sur la valeur ajoutée (htva), la T.V.A. étant de 21%.

4.2. Pour la livraison des fichiers imprimés, le client a le choix de venir les chercher **gratuitement** au studio ou d'opter pour une livraison via transporteurs (prix défini dans le devis).

Pour les fichiers numériques, ils s'entendent pour une livraison via dossier partagé ou plate-forme de type wetransfer/Google Drive. Pour une livraison physique de ces fichiers numériques, un supplément à convenir sera demandé par écrit (frais de déplacement à 0.50 € / km, valeur de la clé USB).

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1. Pour les projets, un **acompte de 30%** est demandé à la **commande**. Dans le cadre de projets à longue durée (logos, sites web, etc), un **second acompte de 30%** sera demandé **3 mois après la signature du devis**. La **totalité** de la somme des impressions ou nom de domaine, base de donnée est à payer avant de lancer la commande.

5.2. Le solde restant dû, à savoir **70 % ou 40 % du prix convenu**, sera payé à la **livraison** de l'ensemble du projet sauf mention contraire lors de la signature du projet.

5.3. Le paiement s'effectue, sauf stipulation contraire, au comptant dans les **8 jours de la réception de la facture par l'Acheteur**.

5.4. Dès le jour fixé pour l'échéance, les intérêts de retard et toutes les autres sanctions prévues en cas de mauvaise exécution du contrat (point 5.5.) seront automatiquement d'application, sans mise en demeure préalable.

5.5. Sanctions en cas de mauvaise exécution du contrat :

- d'un montant de 25 € à titre de frais administratifs en cas de rappel

- d'un intérêt de 1% par mois commencé

- d'une indemnité forfaitaire fixé conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de 75 €.

DU EN PRINCIPAL	CLAUSE PENALE	MONTANTS CUMULES
1 € à 4000 €	10.00 %	400.00 €
4.001 € à 12.500 €	7.50 %	1037.50 €
12.501 € à 25.000 €	5.00 %	1.662,50 €
25.001 € à 50.000 €	2.50 %	2.287,50 €
À partir de 50.001 €	1.50 %	

5.6. L'exécution de nouvelles commandes peut être suspendue ou même refusée, si des factures précédentes ont été payées avec retard ou à fortiori si elles sont restées impayées.

6. DÉLAI DE LIVRAISON

6.1. La date ou le délai de livraison convenus prennent cours à compter du paiement de l'acompte prévu.

6.2. Si la convention ne mentionne aucune date ou délai de livraison spécifique, la date limite de livraison est fixée entre 6 et 12 semaines ouvrables, à compter de la signature de la convention et du paiement de l'acompte prévu.

7. UTILISATION DE LA PLATEFORME PARTAGÉE GOOGLE DRIVE

7.1. En cas d'utilisation de la plate-forme Google Drive, il est à noter que les fichiers chargés sur la plate-forme demeurent la propriété du client.

7.2. Les créations basées sur ces fichiers demeurent la propriété de JO Studio Graphique sauf avis contraire mentionné dans l'offre spécifique du projet.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1. Les fichiers de création restent notre propriété jusqu'au paiement complet du projet.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. JO Studio Graphique peut utiliser les travaux réalisés pour sa propre publicité (sites Internet, brochures, etc.) et mentionner le nom du client, sauf demande expresse contraire par écrit.

9.2. JO Studio Graphique garantit qu'il possède tous les droits d'auteur et droits similaires sur les travaux protégés par la propriété intellectuelle qu'il produit ou utilise dans le cadre du présent contrat, et il garantit au client la pleine jouissance des droits cédés pour une utilisation convenue dans l'offre remise.

9.3. JO Studio Graphique conserve la propriété des créations et fichiers sources (psd, indd, ai, esquisses, sketch,...). Si le client souhaite être propriétaire de l'ensemble des droits sur la création (modification, ré-impression par eux,...), une cession desdits droits devra être convenue par écrit, moyennant paiement.

10. GARANTIE

10.1. JO Studio Graphique garantit la bonne exécution des fichiers créés pour l'environnement déterminé: web ou print.

10.2. L'Acheteur devra procéder à la vérification des caractéristiques des fichiers numériques et applications vendues et nous signaler; **dans les 3 jours suivant la date de livraison**; les éventuels bugs apparents et les éventuels discordances par rapport aux spécifications contractuelles, c'est-à-dire les défauts qu'il est possible de déceler rapidement par un contrôle attentif et sérieux.

11. RÉCLAMATION

11.1. Toute réclamation doit être introduite par lettre recommandée ou par e-mail dans les **8 jours calendrier de la réception des services**. Passé ce délai, notre facture sera considérée comme acceptée sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier un délai ou une suspension de paiement.

11.2. Dans l'hypothèse où JO Studio Graphique aurait reconnu formellement le bien-fondé d'une réclamation, son engagement se limite au remplacement de la partie défectueuse du matériel ou du service.

12. RESPONSABILITÉ

12.1. La responsabilité de JO Studio Graphique peut uniquement être invoquée en cas de faute grave ou intentionnelle. En aucun cas, JO Studio Graphique ne peut être tenu responsable de dommages indirects (comme la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices, les pertes financières, la perte des programmes ou de données, l'augmentation des frais d'exploitation, des retards, des dommages à des tiers,...) même si JO Studio Graphique a été informée du risque de tels dommages. La responsabilité de JO Studio Graphique se limitera en tous les cas à la valeur de la commande concernée.

13. FORCE MAJEURE

13.1. JO Studio Graphique n'est pas responsable de la non-exécution, de l'exécution tardive ou incomplète de ses obligations, en cas de force majeure. Si la force majeure dure plus de trois mois, les deux parties sont en droit de résilier la part du contrat non réalisable, par l'envoi d'une lettre recommandée, sans aucune obligation d'indemnisation.

14. LITIGES ET JURIDICTION

14.1. En cas de litige, qui viendrait à naître entre les Parties dans le cadre du présent Contrat, les Parties s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

14.2. Si toutefois les parties ne parviennent pas à un accord dans un délai de deux mois à compter de sa survenance, pour toute contestation, litige relatif aux présentes conditions générales de ventes, le droit belge s'applique.

14.3. Les tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Liège, division Huy sont seuls compétents pour juger des litiges en résultant.

15. LITIGES ET JURIDICTION

15.1. L'Acheteur reconnaît avoir reçu un formulaire de consentement pour le traitement et l'échange de données personnelles dans le cadre de l'exécution du devis établi et s'engage à le remettre dûment signé et complété avec le devis accepté.

16. COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE ET DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL

Jérémie Obsomer Studio Graphique | www.jo-studio-graphique.com

Rue Marexhe 5/1, B-4530 Villers-le-bouillet | +32(0) 496 687 116 | jeremie.obsomer@jo-studio-graphique.com

ING : BE49 3631 6662 0071 | BIC : BBRUBEBB | TVA : BE 0672.452.302 | N° entreprise : 0672.452.302

